

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donnés pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL11

POLICE MUNICIPALE

Approbation de la convention de partenariat et de coordination opérationnelle entre la Police Municipale de Bron et le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS)

RAPPORTEUR : M. MICHEL ARACIL

Mesdames, Messieurs,

La sécurité de nos concitoyens et la protection de ceux qui leur portent secours constituent une priorité partagée. Face à la recrudescence des situations de tension, il est indispensable de formaliser et de clarifier juridiquement les relations de terrain entre la Police municipale de Bron et le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de secours (SDMIS).

La présente convention a pour objet de fixer un cadre clair et opérationnel à la coopération, en précisant les modalités d'intervention de la Police Municipale pour apporter son concours aux sapeurs-pompiers du SDMIS lors d'opérations de secours sur le territoire de la Commune qui seraient susceptibles de se dérouler dans des contextes d'agressivité visant les sapeurs-pompiers.

La convention détermine également les conditions dans lesquelles le SDMIS apporte son concours technique et opérationnel aux missions quotidiennes de la Police municipale, favorisant une synergie mutuelle des compétences.

La convention détermine notamment :

- la coordination entre les centres opérationnels,
- les engagement de la police municipale en appui des opérations de secours du SDMIS,
- la sollicitation des moyens du SDMIS au soutien de la police municipale,
- le processus d'échange d'informations,
- l'utilisation des images de vidéoprotection,
- la prise en charge des cas d'ivresse dans les lieux publics,
- l'accès aux espaces de nettoyage et de désinfection des casernes,
- la formation et la sensibilisation des personnels.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat et de coordination opérationnelle entre le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) et la Police Municipale de Bron.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Bron à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,



Jérémie BRÉAUD
LE MAIRE
13 oct. 2026